

# Saint-Rémy-de-Provence : un éco-digesteur pour limiter le gaspillage alimentaire des cantines



La commune de Saint-Rémy-de-Provence s'est dotée depuis juin dernier d'un éco-digesteur destiné au traitement des déchets organiques de ses cantines municipales. Cet appareil permet de traiter et de collecter les déchets alimentaires et organiques afin de les recycler rapidement en engrais biologique dans un délai de 24h environ. Cette solution de fermentation accélérée permet ainsi de transformer 100kg de déchets en 10kg de compost.

## Une démarche de chasse au gaspi déjà entamée

Afin de déjà réduire le volume de ses déchets, la municipalité avait déjà mis en place un meilleur dosage des quantités servies. De quoi fortement diminué le gaspillage ces dernières années puisque la quantité de nourriture non consommée est aujourd'hui de 33g par enfant en moyenne, contre 110 au niveau national. Restait toutefois encore environ 2,2 tonnes de déchets organiques à traiter par an. Désormais, ils ne sont donc plus jetés dans la filière habituelle mais valorisés dans l'éco-digesteur, dans une logique de réutilisation en circuit court. En effet, ce compost va servir d'engrais biologique sur les plantations du Lycée professionnel agricole, qui en retour fournit les restaurants municipaux en huile d'olive.

## Avec l'aide de l'Europe et du Pays d'Arles



Ecrit par Laurent Garcia le 23 octobre 2023

Actuellement, peu de communes disposent d'un équipement de ce type dont le coût s'élève à près de 50 000€. Cependant, la ville de Saint-Rémy a pu obtenir des aides à hauteur de 70% du coût d'acquisition via le programme européen Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour un montant de 20 901,31€ et le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays d'Arles (13 934,21€).